



Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine

Sarl au capital de 28 000 euros - RCS ROMANS 518 180 740

Siège social : 384, Avenue Victor HUGO « Les Hirondelles » 26000 VALENCE

Tel. 04 75 83 40 09 – Port. 06 11 98 00 32

mail : philippe.piquet.cmc@orange.fr - www.philippepiquetconseil.fr

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le n°10 053 906 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes:

Conseiller en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non indépendante (le conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers).
- Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L. 341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : **liste présentée en annexe**

Démarcheur bancaire et financier

- Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : **liste présentée en annexe**

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins..
- Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : **liste présentée en annexe**
- Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital courtier) : **Néant**

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2601 2018 000 026 203 délivrée par la CCI de le Drôme et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

- Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**
- Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

- Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal . L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par **PIGUET Philippe** en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au philippe.piquet.cmc@orange.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;

- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/offre/un-consommateur/>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Annexe : - Liste des principaux partenaires du cabinet :

Nous sélectionnons de nombreux placements ou investissements aux caractéristiques variées et diversifiées auprès de Compagnies d'assurance et Société de gestion, organismes bancaires ou promoteurs immobiliers détaillés ci-après dans nos différents secteurs d'activité :

- **Dans le secteur du conseil en investissement financier (CIF) :**

123 IM- Aplus finance – Corum – France Valley – La Française AM - PERIAL AM – Primonial REIM - Urban Premium – VOISIN Atland –

- **Dans le secteur de l'intermédiation en assurance :**

ALPTIS – APRIL – Entoria - ERES Assurance - GENERALI VIE – GENERALI Patrimoine - Primonial - MMA Expertise Patrimoine – MetLife - UAF Life Patrimoine

- **Dans le secteur du démarchage bancaire :**

ERES Gestion - Mymoneybank

- **Dans le secteur de l'immobilier :**

6^{ème} Sens Immobilier - Anjalys – Cerenicimo – Bouygues - Cogedim – Colocatère – Domitys - FIDEXI – Isélection – La Référence Pierre – Le Revenu Pierre – Lemoo – Lugo Promotion - Nexity – Nexity - Nue-Proselect – PERL – Pure Invest – Sénoriales - Trividem – VINCI

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent document d'entrée en relation.

Fait à leSignature du client

Adhérent de :

